



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Chartres le : 21/11/2014

Service environnement et nature

Affaire suivie par : Thierry DUMONT  
Tél : 02-37-90-37-10  
Mail : thierry.dumont@eure-et-loir.gouv.fr

### **RECEPISSE de DECLARATION**

Code de l'Environnement – Livre V – Titre I  
relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

N° de récépissé : 2014/025

N° de dossier : 2014/0374

A la date du 8 octobre 2014, Monsieur David COUDRAY, a effectué conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (partie législative) annexées à l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000, la déclaration en vue d'exploiter un élevage avicole, se situant lieu-dit « La cour aux Guilliers » sur le territoire de la commune de CHAMPROND-EN-PERCHET (28400).

Rubriques	Quantités déclarées
2111 2. Volailles, gibier à plume (activité d'élevage, vente, etc. de) de 20 001 à 30 000 animaux équivalents	30 000 animaux équivalents volailles  soit 30 000 poulets de chair standard  ou  10 000 dindes médium

Les documents dont la production est prescrite par la loi précitée et le décret sus indiqué ont été déposés à l'appui de cette déclaration.

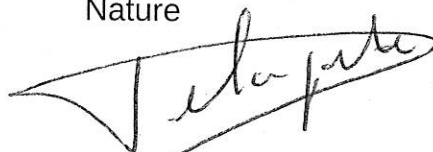
Le présent récépissé ne confère au titulaire le droit d'exploiter que sous réserve de la réalisation des conditions générales énumérées à l'extrait du ou des arrêté(s) réglementaire(s) ci-annexé(s).

Le titulaire dudit récépissé est soumis à l'obligation de **contrôle périodique** prévu à l'article L. 512-11 du Code de l'Environnement **dans les 6 mois qui suivent sa mise en service puis tous les 5 ans.**

Conformément aux articles R. 512-66-1 et R. 512-66-2 du code de l'environnement en cas de cessation définitive de l'établissement, le Préfet doit être informé au moins un mois avant cette cessation.

Le présent récépissé n'est délivré que sous réserve des droits des tiers, des servitudes légales pouvant exister sur l'immeuble où l'établissement est installé et notamment des dispositions réglementaires des plans d'aménagement communaux et régionaux **prévues par la législation concernant l'urbanisme.**

Pour le Préfet et par délégation  
Le chef du service Environnement et  
Nature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valentin Delaporte', written over a horizontal line that extends to the left and curves upwards at the end.

Valentin DELAPORTE